

Le Centre sur les croyances sacrifié sur l'autel budgétaire

SAMEDI 22 DÉCEMBRE 2007

[Rachad Armanios](#) [1] [Suivez ses écrits](#) [2]

SECTES - Le Grand Conseil coupe les vivres à l'organisme né après les massacres du Temple solaire. Ses jours semblent comptés.

Sauf retournement de situation, le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) vit ses derniers mois. Comme nous l'annoncions la semaine passée dans le cadre du vote sur le budget cantonal¹, le parlement genevois a biffé, vendredi 14 décembre, les 200 000 francs de subvention annuelle accordés à cette fondation de droit privé. Basée à Genève, elle a été créée en 2002 à la suite du drame de l'Ordre du Temple solaire (OTS). Treize ans après ces massacres qui ont entraîné la mort de 48 personnes en Suisse – à Salvan (VS) et Cheiry (FR) –, l'UDC Eric Bertinat, auteur de la motion, estime que ce service d'information sur les mouvements religieux n'a plus de raison d'être. Qui plus est, il juge son travail sévèrement: «Bien des renseignements sont directement pompés sur Internet.» A une écrasante majorité de droite, les députés ont sonné le glas de ce service unique en Suisse romande. Les 60 000 francs reçus d'autres cantons (Vaud, Valais, Tessin) ne changent rien au pessimisme de François Bellanger quant à un éventuel sauvetage. Le président du conseil de fondation pense que «le centre pourra tenir encore trois mois». Ensuite, les deux collaborateurs (deux postes à 80%) seront licenciés sans plan social, tout comme les deux étudiants qui collaborent un jour par semaine.

«C'est du gâchis. On ne s'y attendait pas puisque le canton de Genève a reconnu l'utilité et la qualité du travail du centre», affirme sa directrice Brigitte Knobel.

Un rapport élogieux

Un rapport cantonal d'évaluation de 2005, que Le Courrier s'est procuré, conclut en termes très positifs à l'utilité de l'institution. Il est basé sur un sondage auprès des utilisateurs, dont la grande majorité se dit très satisfaite des réponses fournies par le CIC. Ils approuvent également ses principes d'action. Son travail est même jugé par ses partenaires «d'une qualité supérieure à bien d'autres centres d'information de ce type, en Suisse ou à l'étranger».

Rappelant qu'en Suisse, aucune liste de sectes n'est établie, ce dernier refuse de «jouer à la police des religions». Il adopte au contraire une approche «nuancée et neutre, qui fait sa force», commente Jörg Stolz, directeur de l'Observatoire des religions, un institut de recherche universitaire à Lausanne. Aux interrogations du public sur un mouvement religieux, le CIC répond en envoyant une large documentation, provenant du mouvement lui-même, des milieux antisectes, de la presse ou du monde scientifique. Certaines voix au sein des associations de lutte contre les sectes auraient voulu que le CIC adopte des positions plus tranchées sur ces dernières. «Ce guichet d'information peut se révéler un outil à double tranchant, poussant des personnes dans les bras des sectes», note François Lavergnat, président du Groupement de protection de la famille et de l'individu.

«Un premier pas»

Cela ne l'empêche pas de dénoncer avec vigueur la mise à mort du CIC, un organisme qu'il qualifie prudemment de «premier pas timide vers la prévention, mais un premier pas tout de même».

En outre, des victimes ou des proches s'attendent peut-être à recevoir du centre un soutien au-delà d'une volumineuse enveloppe pleine de documents. Mais il n'en a ni le mandat ni les moyens. Il aiguille alors ces personnes vers des structures d'aide psychologique ou des associations d'aide. A cet égard, une enquête de L'Hebdo de juillet concluait que la Suisse institutionnelle n'en faisait de loin pas assez concernant la prévention et le soutien contre les pratiques sectaires.

Alors que trois institutions similaires au CIC existent en Suisse alémanique (deux à Zurich et une à Bâle), Jörg Stolz déplore la perte de cet outil unique en Suisse romande. «Il y a un besoin d'information pour les 'consommateurs' du religieux.» Mme Knobel abonde: «Surtout à Genève, ville qui accueille le plus de mouvements controversés. On ne peut assurer la liberté de croyance sans donner un accès à une information dans ce marché non réglementé.» En cinq ans d'existence, le CIC a fourni plus de 2500 réponses écrites (cette année, 37 demandes par mois et 400 dossiers constitués), provenant de particuliers, mais aussi de médias, écoles, institutions religieuses ou services administratifs (police, protection de la jeunesse, impôts, santé publique...).

Mais, pour Eric Bertinat, il y a suffisamment de services d'administration compétents pour rassurer les angoisses de la population sur les sectes. Et même si l'Observatoire des religions dit effectuer un travail différent du CIC, il serait parfaitement compétent pour renseigner sur les croyances, avance le député. Sa croisade: «La chasse aux doublons, car, vu l'état des finances publiques, on ne peut plus se disperser.» |

En lien avec cet article:

Incohérent, le Parti radical? [3]

«La situation n'est pas désespérée», croit le député socialiste Christian Brunier. Si les vivres ont été coupées au Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), cela s'est fait à son avis sans réflexion. A droite, le concept de restrictions créerait un réflexe pavlovien... Pourtant, pour le Parti radical, ce choix semble incohérent, puisque le centre a vu le jour grâce à l'ancien conseiller ...

Voir l'édition du 15 décembre.

[Genève\(9407\)](#) [4][Rachad armanios\(1436\)](#) [5]